



Déclaration des élus CFDT LCL et FO LCL au CSE LCL Méditerranée du 25 janvier 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines,

Depuis des mois, les élus **FO** LCL et **CFDT** LCL vous interpellent sur le mal être profond des salariés de notre périmètre, dû au manque de reconnaissance humaine et financière et à la dégradation inquiétante de leurs conditions de travail.

Depuis des mois, ces mêmes salariés nous demandent d'organiser une mobilisation afin de pouvoir se faire entendre.

C'est la raison pour laquelle, ce mardi 17 janvier, les Organisations Syndicales Représentatives **CFDT** LCL et **FO** LCL ont proposé aux salariés de participer à un mouvement de grève. Mouvement de grève qui, malgré ce que la Direction essaie de faire croire, a été très largement suivi sur notre région puisque nous n'étions pas moins de 900 grévistes, soit environ 45% de l'effectif.

Tout d'abord, Madame, Monsieur, sachez que le fait de devoir en arriver là, pour une entreprise comme la nôtre, est un constat d'échec. Echec de la négociation. Echec de ne pas avoir eu face à nous des interlocuteurs soucieux de leurs salariés, de leurs attentes, de leurs revendications.

Une entreprise comme la nôtre... Avec des résultats exceptionnels enregistrés... Quel mépris des salariés!

De plus, un fait grave s'est passé localement, ici en Méditerranée, lorsque les salariés ont commencé à annoncer leur intention de participer à ce mouvement, par conscience professionnelle.

Des intimidations de toutes sortes ont été subies par nos collègues, initiées par toutes les strates du management. Intimidations argumentées par le chantage aux Mesures Salariales Individuelles, par l'éventuelle promotion prévue pour eux mais annulée s'ils se joignaient à la grève, à l'arrêt d'évolution de leur carrière... Bref, une myriade de raisons invoquées dans le but de dissuader nos collègues de se faire entendre et d'exercer leur droit de grève.

Parce qu'effectivement, il paraît nécessaire de rappeler que le droit de grève est un droit fondamental protégé par la Constitution de 1946 alinéa 7 du préambule de ladite constitution, qui ne doit donner lieu à aucune sanction de quelque nature que ce soit (Articles L2511-1 et L1132-1 du Code du Travail).

De ce fait, lorsque les salariés ont commencé à nous faire remonter ces agissements hors la loi, nous vous avons alertés par écrit, et force est de constater que nous n'avons eu aucun retour de votre part.

Vous connaissez sans doute l'adage qui dit : «Qui ne dit mot, consent... » Dont acte...

Et maintenant, alors que certains managers commencent à prévenir les salariés ayant exercé leur droit de grève que les menaces seront mises à exécution, que faites-vous?

Alors des interrogations s'imposent à nous :

- Que penser de dirigeants qui sont sourds à la détresse de leurs salariés?
- Que penser d'une direction qui manipule les chiffres des rémunérations ou du nombre de grévistes pour leur faire dire n'importe quoi?

- Que penser d'une direction nationale qui interdit aux directions locales de communiquer les chiffres officiels de grévistes aux Organisations Syndicales?
- Et que penser des directions locales qui obéissent à ces ordres-là ?

Est-ce parce que ces chiffres vous font peur ? Parce que vous avez enfin la preuve que le mal être est général et profond?

Est-ce parce que vous savez que si on comptabilise les salariés qui ont été empêchés de se joindre à cette mobilisation - pour des raisons financières ou ayant cédé à l'intimidation et aux menaces - le pourcentage est encore plus important ?

Cette attitude est tellement irrespectueuse envers tous ces salariés en souffrance qui ont ressenti le besoin de vous le faire savoir.

Pensez-vous qu'en restant dans le déni du désarroi de vos salariés, vous allez arrêter l'hémorragie des démissions? Pensez-vous que les jeunes diplômés auront davantage envie de venir travailler dans notre entreprise suite à cette mobilisation?

Nous sommes une région qui a la chance d'avoir des collaborateurs extrêmement investis, qui réalisent une grande partie de la production nationale. Légitimement, ils attendent d'être reconnus dans leurs performances, tant humainement que financièrement.

Il est de votre devoir de leur apporter dès maintenant une réponse à leurs revendications salariales dans un premier temps, et ensuite de tout mettre en œuvre pour améliorer leurs conditions de travail fortement dégradées aujourd'hui.

Madame la Présidente, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines, vous feriez une grave erreur en ignorant le message envoyé mardi dernier par les salariés de la Méditerranée.

Nous, élus **FO** LCL et **CFDT** LCL Méditerranée, vous demandons de faire cesser immédiatement toute velléité de quelque manager que ce soit concernant d'éventuelles représailles envers les grévistes.

Nous vous demandons également de réclamer, au nom de tous les salariés de la Méditerranée, la réouverture immédiate des négociations salariales, afin de prouver la reconnaissance de l'entreprise envers ceux qui ont réalisé les excellents résultats enregistrés pour notre région. Parce que de toute évidence, le mail du Comex d'hier n'a fait qu'amplifier le sentiment de colère de ces mêmes salariés.

Enfin, nous vous informons mettre en copie de cette déclaration, l'Inspection du travail et la Médecine du travail afin que le signal d'alerte envoyé par les salariés soit réellement entendu.

Tous les salariés LCL Méditerranée comptent sur vous pour transmettre leur message au Comex.

Merci.

